DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE DE

Saint Pargoire

COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2026-66 – (7)

SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le six novembre à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien SOULIER, Maire.

Date de convocation : 30 octobre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de voix : 21

- **Étaient présents** :
Sébastien SOULIER, **Maire**
Pierre BOLLIET, Loïc ROUSSON, Marion HOLVOET, Xavier NOBLET, Martine LAMOUROUX, **Adjoints au Maire**
Claude PERET, Gilles LABOUREAU, Yannick IHAMOUINA, Loïc TEYSSIER, Stéphanie LEVERS, Nathalie PUCH, Cendrine SOUYRIS, Alexandra PUJOL, Karim HADDAD, Virginie MURCIANO, Grégory LEBOFFE, Perrine BONNIER, Mélodie REGALDO, **Conseillers** ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Étaient absents excusés** : Élodie PAULS, Romain BRETON

- **Était absent** : Kévin PHALIP

- **Procuration** : Élodie PAULS à Anne THEVENOT

- **Secrétaire de séance** : Loïc ROUSSON

La séance est ouverte à 18H30.

Délibération n°2026-66 – (7) / Demande de subventions pour la rénovation du terrain de football en gazon synthétique – remplacement du gazon synthétique, modernisation de l'éclairage et réfection des clôtures :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune de Saint-Pargoire dispose d'un terrain de football en gazon synthétique, constituant un équipement sportif essentiel pour la pratique du football et la vie associative locale.

Installé il y a environ quinze ans, le revêtement synthétique présente aujourd'hui des signes de vieillissement qui nécessitent son renouvellement afin de maintenir des conditions satisfaisantes de sécurité et de pratique sportive.

Au-delà du remplacement du revêtement, la Commune souhaite engager une rénovation plus globale de cet équipement, comprenant également la modernisation de son système d'éclairage et le renouvellement de ses clôtures.

Le projet prévoit ainsi :

- **Le remplacement du gazon synthétique existant**, afin de garantir la qualité de l'aire de jeu, la sécurité des utilisateurs et la pérennité de l'installation,
- **La rénovation de l'éclairage sportif par l'installation d'équipements LED**, permettant d'améliorer la qualité de l'éclairage tout en réduisant les consommations énergétiques et les coûts de fonctionnement,
- **Le remplacement du grillage périphérique existant par une clôture en treillis soudé**, afin de renforcer la sécurité du site, de protéger les installations et d'améliorer la durabilité des équipements.

Cette opération de rénovation d'ensemble s'inscrit dans la volonté de la municipalité de maintenir un équipement sportif de qualité, de soutenir la pratique sportive associative et de favoriser l'accès au sport pour tous, notamment les jeunes.

Elle répond également aux objectifs de maîtrise des dépenses énergétiques, de sécurisation des équipements publics et de gestion durable du patrimoine communal.

Mairie de Saint-Pargoire
Place de la Mairie – 34230 Saint-Pargoire
Tél : 04.67.98.70.01 – Courriel : mairie@ville-saintpargoire.com

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à **945 445 € HT**, selon le détail figurant au plan de financement annexé à la présente délibération.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, Monsieur le Maire propose de solliciter les aides financières susceptibles d'être accordées par les différents partenaires institutionnels selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Nature des dépenses	**Montant HT**
Remplacement du gazon synthétique (infrastructure, drainage, revêtement)	880 045 €
Rénovation de l'éclairage sportif LED	40 800 €
Remplacement des clôtures en treillis soudé	24 600 €
TOTAL DES DÉPENSES	**945 445 €**

Financeurs sollicités	**Montant**	**Taux**
Europe	94 544 €	10%
État – DETR ou DSIL	94 544 €	10%
Conseil départemental de l'Hérault	75 635 €	8%
Région Occitanie	75 635 €	8%
Fédération française de football / FAFA	75 635 €	8%
Agence nationale du sport	45 272 €	5%
Hérault énergies	10 000 €	1%
Autofinancement communal	**472 722 €**	**50%**
TOTAL	**945 445 €**	**100 %**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention), le Conseil Municipal :

*** APPROUVE** le projet de rénovation du terrain de football communal comprenant :

- Le remplacement du revêtement en gazon synthétique existant,
- L'équipement en LED de l'éclairage sportif,
- Le remplacement des clôtures périphériques par un grillage en treillis soudé.

*** APPROUVE** le montant prévisionnel de l'opération, estimé à **945 445 € HT**, ainsi que le plan de financement,

*** AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Europe, l'État, notamment au titre de la DETR ou de la DSIL, du Conseil départemental de l'Hérault, de la Région Occitanie, de l'Agence nationale du sport, de la Fédération française de football, Hérault énergies, ainsi que de tout autre organisme susceptible de participer au financement de cette opération, sous réserve des conditions d'éligibilité et de cumul applicables,

*** S'ENGAGE** à assurer la part du financement restant à la charge de la commune, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget communal,

*** AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la constitution, au dépôt et au suivi des dossiers de demandes de subventions, ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Sébastien SOULIER

MAIRIE DE SAINT-PARGOIRE (HÉRAULT)

Mairie de Saint-Pargoire
Place de la Mairie – 34230 Saint-Pargoire
Tél : 04.67.98.70.01 – Courriel : mairie@ville-saintpargoire.com